

## Développement des labels de qualité

### **Objectifs :**

- Développer une économie de proximité.
- Soutenir le développement de produits de qualité sur le territoire.

### **Bénéficiaires de l'aide**

- les producteurs et groupements de producteurs du secteur agricole,
- les interprofessions,
- les industries de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits agricoles,
- les associations de professionnels de l'agroalimentaire et/ou de tiers tels que les centres techniques, les organismes et les instituts de recherche et d'enseignement supérieur.

### **Description des actions et dépenses éligibles**

#### **Sont éligibles à la mesure :**

Les exploitants qui adhèrent aux régimes de qualité reconnus pour les productions suivantes :

- Agriculture Biologique,
- Chabichou du Poitou (AOP),
- Beurre Charente Poitou et ses déclinaisons (AOP),
- Blé tendre.

La liste de ces produits sera complétée au cours de la période 2007-2013 par de nouvelles productions qui accéderont aux régimes de qualité reconnus et en priorité les productions suivantes :

- Fromages,
- Chevreau,
- Lapin de chair.

#### **Les dépenses éligibles :**

Coût des contrôles visant à vérifier le respect par le bénéficiaire des obligations liées au régime de qualité, lorsque ces coûts sont supportés par le bénéficiaire (*exemple : coût de la certification*).

#### **Taux d'aide publique :**

L'ensemble des aides publiques nationales et européennes ne doit pas dépasser 50% des dépenses éligibles.

Elle est limitée à 1 800 € au total par exploitation pour une durée maximale de trois ans. Elle est accordée sous la forme d'une incitation financière annuelle plafonnée à 600 €.